

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 10 juin 2021 à 19 heures 00 Maison des Associations - Mussig

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 18 mai 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 50

Sont présents : 35 membres (+ 5 pouvoirs d'absents excusés)

a) 32 membres titulaires (+ 5 pouvoirs d'absents excusés)

Luc Adoneth - Charles Andrea - Patrick Barbier (pouvoir d'Olivier Sohler) - Jean-Marc Burrus - Michel Butscha - Patrick Delsart - Denis Digel (pouvoir de Virginie Muhr) - Yves Dussourd - Robert Engel - Jean-Luc Frechard - Thomas Goettelmann - Noëllie Hestin - Sylvie Hirtz - Serge Janus (pouvoir de Marie-Odile Uhlerich) - Alex Jehl - Pascal Jehl - Denise Kempf - Martin Klipfel - Matthieu Klotz - Christian Memheld - Denis Petit - Lionel Pfann (pouvoir d'Alain Meyer) - Frédéric Pfliegersdoerffer - Claude Risch - Nathalie Roussel - Claude Schaller - Philippe Scheibling - Bernard Schmitt (pouvoir de Jean-Pierre Piela) - Jean-Michel Voegeli - Yvette Walspurger - Michel Wira - Philippe Wotling

b) 3 délégués suppléants avec droit de vote

Alexandre KRAUTH - Anne-Marie NEEFF - Anne-Lise ULRICH

<u>Sont absents excusés</u> (13): (5 ont donné pouvoir à 5 membres présents)

Patrick Buhl - Philippe Desaintquentin - Nadège Hornbeck - Alain Meyer (pouvoir donné à Lionel PFANN) - Virginie Muhr (pouvoir donné à Denis DIEGEL) - Catherine Greigert - Régine Orsati - Jean-Pierre Piela (pouvoir donné à Bernard Schmitt) - Christian Schleifer - Olivier Sohler (pouvoir donné à Patrick BARBIER) - Sébastien Schwoerer - Clothilde Szuptar - Marie-Odile Uhlerich (pouvoir donné à Serge Janus)

Sont absents (5):

Claude ABEL - Emmanuel ESCHRICH - Sébastien FOISSIER - Christophe KNOBLOCH - Mathieu LAUF-FENBURGER -

Assistent également à la séance :

Des élus non-membres titulaires ou suppléants du comité syndical du PETR : Jean-Pierre IS-SENHUTH (Communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN), Noël SCHWEIN et Sébastien BURGER (Communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM)

Le président du conseil de développement territorial du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Claude ROLLIN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBUR-GER, Mathilde METZ, Raphaël KOULMANN et Jean-Philippe STREBLER.



Séance du jeudi 10 juin 2021 à 19 heures - Maison des Associations - MUSSIG

M. Patrick Barbier, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion. Il s'assure de la présence de chacun des 34 délégués présents avec lui, soit, au total 32 titulaires et 3 suppléants présents, avec 5 pouvoirs donnés par des membres titulaires absents à des membres présents.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte six points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

- 1. Installation des délégués syndicaux désignés par la communauté de communes du Val d'Argent
- 2. Désignation du secrétaire de séance
- 3. Élection d'une vice-présidente et d'une membre du bureau du PETR
- 4. Renouvellement du conseil de développement territorial
- 5. Projet de pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

6. Adoption du schéma directeur vélo d'Alsace centrale (SDVAC)

Le Président

du PETR

Patrick BARBIER

Le Secrétaire de séance

DENIS PETIT



Séance du jeudi 10 juin 2021 à 19 heures - Maison des Associations - MUSSIG

<u>Délibération n° 2021-III-05</u>: PROJET DE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

L'État et la région GRAND EST ont initié depuis plusieurs semaines une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations, issue de la convergence du contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État (circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020), et du pacte territorial porté par la région GRAND EST (délibération du 17 décembre 2020). L'État et la région GRAND EST souhaitent accompagner les territoires -en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires- en s'inscrivant sur la durée d'un mandat local, avec un objectif de convergence, de visibilité, de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et des politiques sur le territoire.

Il en résulte la possibilité, pour les territoires, de conclure avec l'État et la région, un pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE) qui s'inscrit en cohérence avec les objectifs de simplification énoncé dans l'accord de partenariat État-Région de 2020. Ce pacte ne constitue pas une contractualisation supplémentaire mais correspond à une approche globale et intégratrice des formes de contractualisation qui existent entre le territoire, l'État, la région, la collectivité européenne d'ALSACE.

Le PTRTE doit permettre de décliner localement des orientations stratégiques partagées entre l'État et la région :

- d'une part, trois orientations stratégiques, croisées et prises en compte dans la stratégie du territoire: la transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale et les coopérations (maillage de centralités, d'équipements, services, coopérations entre territoires...) et l'économie plurielle ancrée dans les territoires (proximité, production, relocalisation...)
- d'autre part, trois préoccupations transversales : le déploiement des usages du numérique, les synergies interterritoriales et interrégionales, et les dynamiques transfrontalières.

Il appartient au territoire d'identifier un vivier de projets structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court ou plus long terme, qui auront vocation à figurer dans le PTRTE. Au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles, les parties prenantes du PTRTE définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, et elles s'engagent à faire avancer les projets prioritaires, soit au titre de la relance pour les projets prêts à être lancés, soit au titre d'autres politiques pour les projets à faire mûrir. Le PTRTE est évolutif : la priorisation des projets est actualisée chaque année.

Pour l'année 2021, les projets identifiés comme prêts à être lancés (réalisation dès 2021 ou au tout début 2022) seront examinés conjointement par l'État et la région, par un comité départemental voire régional et pourront être financés avant la signature du PTRTE : ils constitueront des projets prioritaires du pacte.

Les partenaires du PTRTE s'engageront notamment :

- à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernance, et à animer le vivier des projets identifiés pour concrétiser les projets prioritaires ;
- s'agissant du PETR: à identifier un référent technique, à associer les forces vives du territoire et à mettre en place une gouvernance territoriale, et à élaborer, suivre, enrichir et actualiser annuellement sa stratégie et ses projets;
- s'agissant de la région GRAND EST: à accompagner la démarche, à faciliter l'élaboration et l'actualisation du pacte, à proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets, à apporter des solutions -notamment financières- permettant l'avancement des projets;



Séance du jeudi 10 juin 2021 à 19 heures - Maison des Associations - MUSSIG

<u>Délibération n° 2021-III-05</u> : PROJET DE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE) (suite)

s'agissant de l'État : à accompagner la démarche par la mobilisation de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'État, à faciliter l'élaboration et l'actualisation du pacte, et à contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer le pacte.

La proposition d'un PTRTE à l'échelle du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, présentée avec les quatre communautés de communes membres a été validée par l'État et la région GRAND EST, et les propositions de « projets structurants » ont été recueillis auprès des communautés et des communes du territoire, en vue d'une priorisation validée par l'État et la région. Dès lors que ces propositions seront validées pour l'année 2021, il est proposé que le comité syndical délègue au bureau du PETR la validation du PTRTE et autorise le président du PETR à signer les documents afférents à ce pacte pour 2021.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Approuve le processus de conclusion avec l'État, la région GRAND EST et, le cas échéant, la collectivité européenne d'ALSACE, d'un pacte territorial de relance et de transition énergétique à l'échelle du PETR Sélestat - ALSACE CENTRALE, qui assurera l'interface avec ses communautés de communes membres et leurs communes membres ;

Délègue au bureau du PETR la validation du projet de pacte territorial de relance et de transition énergétique pour le territoire du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE;

Autorise le président du PETR à signer avec l'État et la région GRAND EST les documents afférents à ce pacte pour l'année 2021, dès lors qu'ils auront été validés par le bureau du PETR.

Affiché au siège du syndicat mixte le **17 juin 2021** Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **17 juin 2021** Pour ampliation, pour extrait conforme, Le Président

Patrick BARBIER